

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00006

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 10 mars 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'entreposage d'un véhicule récréatif de type bateau et sa remorque avec un léger empiètement dans la marge de recul avant. L'empiètement projeté dans la marge de recul avant est de 1,23 mètres dans le 9 mètres prescrit dans la zone R-3, ce qui laissera une marge de recul avant résiduelle libre de 7,77 mètres.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 5.6, au point 1, paragraphe a), alinéas iv; le remisage et le stationnement de véhicule récréatif et d'équipement récréatif motorisé est permis lorsque localisé en cour avant si ce dernier est remisé ou stationné dans l'allée d'accès ou dans l'aire de stationnement à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite pour la zone.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 208, cadastre du Québec, sise au 197, rue Lavigne, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 mars 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 février 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier